

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 50164 Numéro SIREN : 483 400 578 Nom ou dénomination : A.S.3.V.
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2020 sous le numéro de dépôt 1028

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/1028

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : A.S.3.V.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 483 400 578

N° gestion : 2005 B 50164



SAS A.S.3.V.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 Euros
Avenue de Bischwiller – Vire- 14500 VIRE NORMANDIE
R.C.S. CAEN 483 400 578

**VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 20 JANVIER 2020**

es,
ORMANDIE – 18 rue Claude Bloch – 14000 CAEN

ité Limitée au capital de 10 000 euros
à AGNEAUX (50180) – 12, rue de Chausey
S. de COUTANCES sous le numéro 508 419 496
Monsieur Yannick LACHATER, gérant

dite société,

DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

Remplacement Du Président
en vue des formalités

OBJET : REMPLACEMENT DU PRESIDENT

Acte de la démission de Mr Damien GOHARD de ses fonctions de Président
Ce jour aux actionnaires et décide de nommer en qualité de Présidente:

LOC
ité Limitée au capital de 10 000 euros
à AGNEAUX (50180) – 12, rue de Chausey
S. de COUTANCES sous le numéro 508 419 496
et pour une durée indéterminée.

présentée par Mr Yannick LACHATER déclare accepter cette fonction et affirme
une incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce

représentée par Mr Yannick LACHATER exercera ses fonctions dans le cadre des
et statutaires et dans les conditions prévues à l'article 21 des statuts.



ION POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

ègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet
formalités légales.

s sont adoptées par l'associée unique.

e que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par
servir et valoir ce que de droit. .

La Société ALOC
Associée unique
Représentée par Monsieur Yannick LACHATER

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé – Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

approuvé - Bon pour acceptation des fonctions de Présidente.

